

Droit de rétractation pour une sarl

Par jobadom, le 18/04/2008 à 18:55

Bonjour,

Etant gérant d'une SARL ai-je la possibilité d'avoir un droit de rétraction de 7 jours sur la signature d'un contrat? Le contrat repose sur un abonnement mensuel pour la location à une visiosurveillance.

D'avance je vous en remercie.

Michel